

COMMUNE DE CUDREFIN
PLAN D'AFFECTATION COMMUNALE ■ VILLAGES

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Adopté par le Conseil communal de Cudrefin dans sa séance du

Le Président : Bertrand SURDEZ La Secrétaire : Mélinda BECK

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

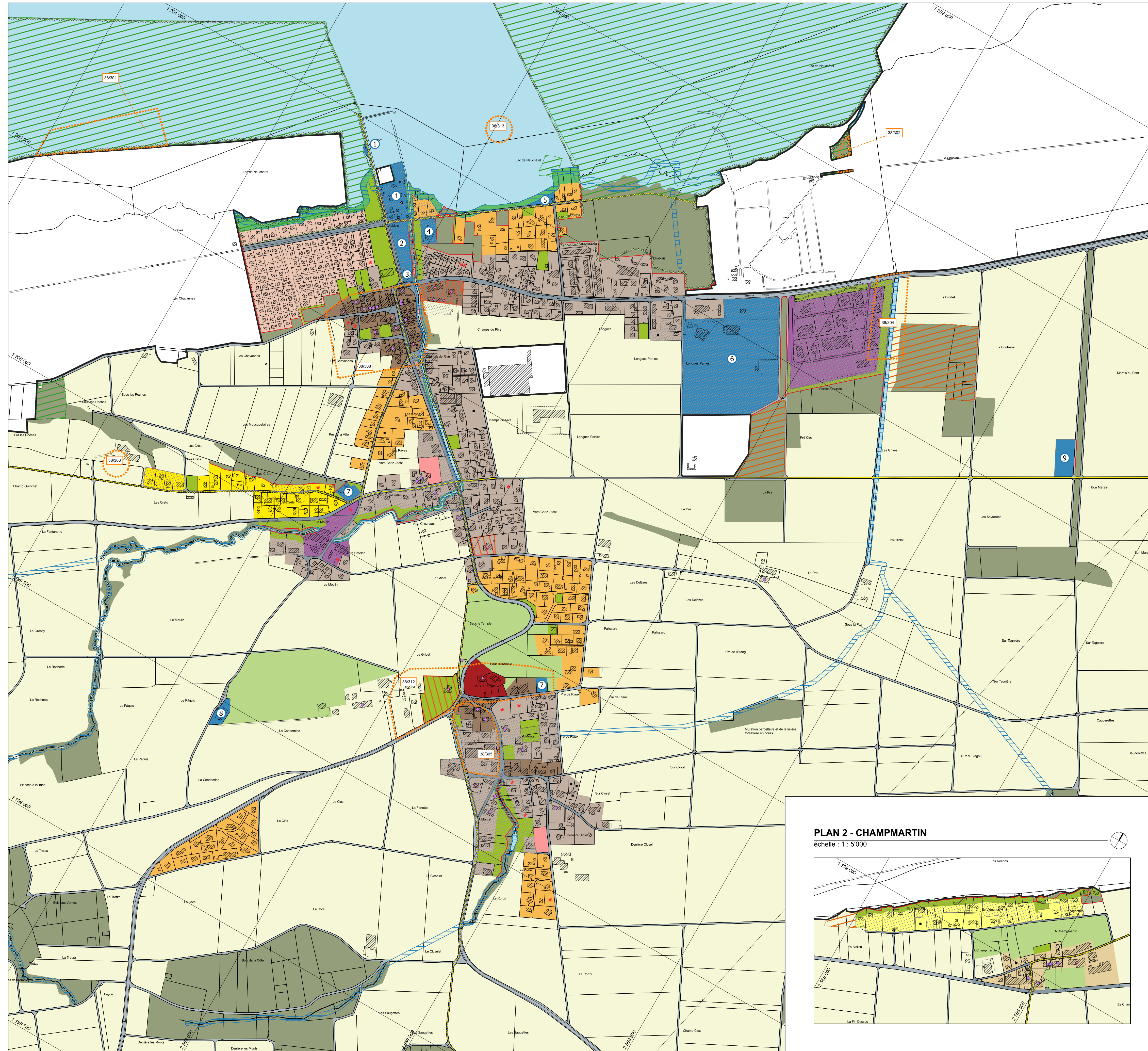
La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le

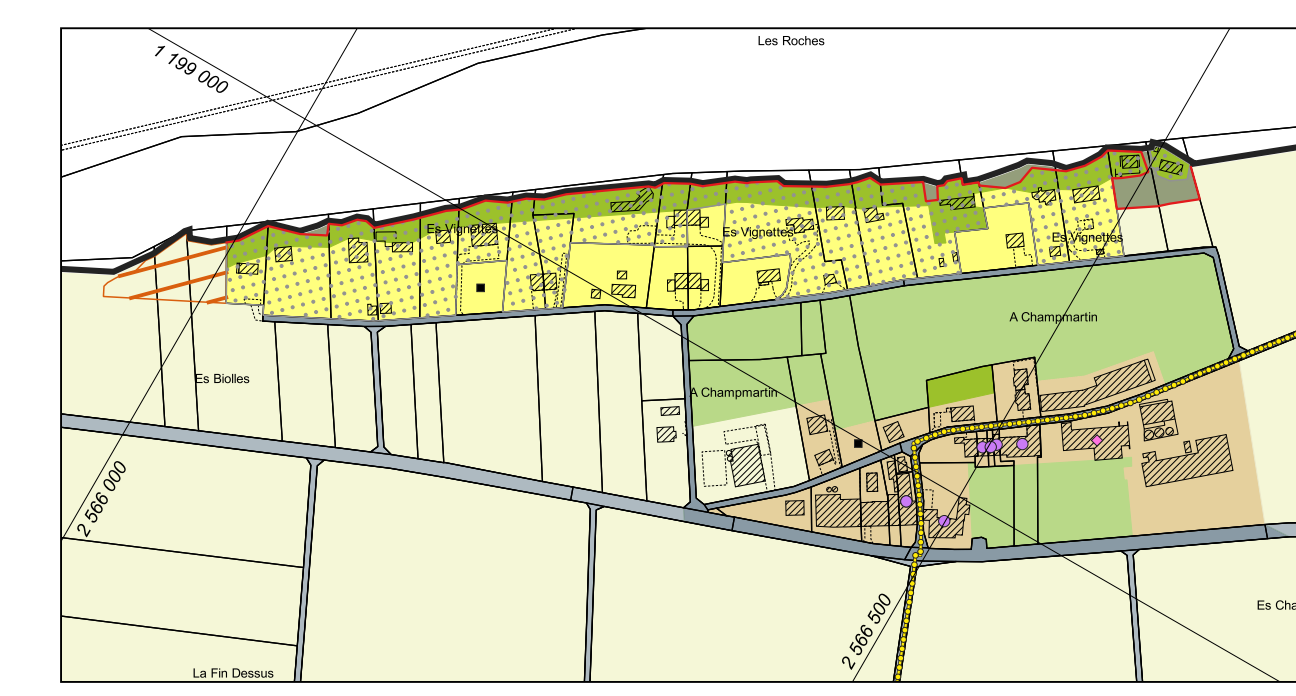
GE Vallotton et Chanard SA architectes - urbanistes FSU
 rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@gepartners.ch
 17009 AR FS CH K:\MANDATS\Cudrefin\17009_Révision PGA12_projet_sujet\PGA12000\17009_PAC_v14.apx

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies le 26 avril 2023 par :
 NPPR ingénieurs et géomètres SA
 Place de l'Eglise 4
 1580 Avanches
 Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par, ingénieur géomètre breveté à,
 le :

PLAN 1 - CUDREFIN
 échelle : 1 : 5'000



PLAN 2 - CHAMPMARTIN
 échelle : 1 : 5'000



LÉGENDE

- ▭ limite du P.A.Com
- affectation principale**
 - zone centrale 15 LAT - A : centre historique
 - zone centrale 15 LAT - B : centre de localité
 - zone centrale 15 LAT - C : hameau Champmartin
 - zone d'habitation de faible densité 15 LAT
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
 - zone d'activités économiques 15 LAT
 - zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
 - zone affectée à des besoins publics 15 LAT
 - 1. secteur "Le Port"
 - 2. secteur "Allée du Port I"
 - 3. secteur "Allée du Port II"
 - 4. secteur "STEP"
 - 5. secteur "Chemin du Lac"
 - 6. secteur "Longues Parties"
 - 7. secteur "Cimetières"
 - 8. secteur "Le Pâquis"
 - 9. secteur "Déchetterie"
 - zone de verdure 15 LAT - A
 - zone de verdure 15 LAT - B
 - zone de desserte 15 LAT
 - zone agricole protégée 16 LAT
 - zone agricole 16 LAT
 - zone de site construit protégé 17 LAT
 - zone des eaux 17 LAT
 - zone de desserte 18 LAT
- contenu superposé**
 - ▨ secteur de protection du site bâti 17 LAT
 - ▨ secteur de restriction lié aux dangers naturels - GPP et GSS
 - ▨ secteur de restriction lié aux dangers naturels - INO 1
 - ▨ secteur de restriction lié aux dangers naturels - INO 2
 - ▨ secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A - inventaires fédéraux
 - ▨ secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B - inventaires cantonaux
 - ▨ secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - C - IFP
- à titre indicatif**
 - ★ parcelle concernée par la disponibilité des terrains
 - parcelle construite ou en construction (février 2022)
- patrimoine - mesures de protection**
 - objet classé monument historique (MH)
 - objet inscrit à l'inventaire cantonal (INV)
- patrimoine - recensement architectural**
 - objet noté 1 au recensement architectural
 - objet noté 2 au recensement architectural
 - objet noté 3 au recensement architectural
- inventaire des chemins pédestres
- itinéraire SuisseMobile n°5
- ▨ région archéologique
- ▨ espace réservé aux cours d'eau et aux étendues d'eau (ERE, EREE) pour les tronçons enterrés, la localisation des ERE est indicative
- aire forestière 18 LAT statique - selon constatation de la nature forestière (art.24 LVLFo)
- aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art.1 RLVLFo)